

DEPARTEMENT
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE CARCASSONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE N° 2024-140
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE
.....
COMMUNE DE CASTELNAUDARY
.....

Matière : DOMAINES DE
COMPETENCES PAR
THEMES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Sous matière :
ENVIRONNEMENT

**OBJET : OPERATION
VILLE DURABLE
N°2024-10 -
CONVENTION DE
PARTENARIAT
DANS LE CADRE DE
LA MISE EN ŒUVRE
DU PROGRAMME
CEE ACTEE 2 - PRO
INNO 52 -
IDENTIFICATION
ET CARTOGRAPHIE
DES NUISANCES
LUMINEUSES
PRÉSENTES SUR LE
PARC D'ÉCLAIRAGE
PUBLIC**

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCAION CONSEIL
EN DATE DU : 28 MAI
2024

AFFICHAGE EN DATE
DU : : 28 MAI 2024

PUBLICATION DE LA PRESENTE
EN DATE
DU 07 JUIN 2024

Séance du Conseil Municipal du lundi 3 juin 2024
Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses
séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD,
Maire

Présents : Patrick MAUGARD, Philippe GREFFIER, Hélène
GIRAL, François DEMANGEOT, Evelyne GUILHEM, Nicole
CATHALA - LEGUEVAQUES, Philippe GUIRAUD, Jacqueline
RATABOUIL, Jean-François VERONIN-MASSET, Brigitte
BATIGNE, Giovanni ZAMAI, Pierre BARBAUD, Marie-Claude
BOURREL, Denis BOUILLEUX, Élisabeth ESCAFRE, Régine
SURRE, Sabine CHABERT, Michel RATABOUIL, Chantal
BARTHES, Javier DE LA CASA, Agnès SOULIER, Bruno PERLES,
Préscillia GRANIER, Audrey GAIANI.

Formant la majorité des membres en exercice

Procurations :

Bernard GRIMAUD donne pouvoir à Nicole CATHALA -
LEGUEVAQUES,
Nicolas ASENSIO-VERGNES donne pouvoir à Evelyne
GUILHEM,
Delphine SANTINI donne pouvoir à Javier DE LA CASA,
Adrien ROUZAUD donne pouvoir à Philippe GREFFIER.

Absents excusés : Karole CAFFIER, Thierry ROSSICH, Zohra
KUFEL, Gérard MONDRAGON, Christian WINTERHALTER.

Secrétaire : Audrey GAIANI

Monsieur le Maire rappelle que le programme ACTEE (action des collectivités territoriales pour l'efficacité énergétique) est un programme porté conjointement par la FNCCR (fédération nationale des collectivités concédantes et régies) et la SASU FNCCR, prévu par arrêté ministériel du 28 novembre 2022 relatif à la création d'un programme dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie. Ce programme ACTEE d'envergure nationale, vise à accompagner et financer les projets de rénovation énergétique des bâtiments tertiaires appartenant au parc immobilier public des collectivités territoriales.

Afin de répondre à ses objectifs multiples, le programme ACTEE, se décompose en plusieurs sous-programmes, dont le sous-programme lum'acte, destiné à la rénovation des parcs d'éclairage public des collectivités lauréates dudit sous-programme.

Le présent partenariat a pour but d'accompagner les territoires dans la prise en compte de l'impact de l'éclairage public et dans l'optimisation de celui-ci.

Il est ainsi proposé à notre collectivité territoriale de mettre en œuvre une prestation d'identification et cartographie des nuisances lumineuses présentes sur notre parc d'éclairage public.

Ce programme est entièrement financé par lum'acte et cette prestation s'inscrit dans un plan pour la sobriété énergétique. Il permettra à notre collectivité de mieux appréhender notre patrimoine.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de l'autoriser à signer la convention de partenariat ainsi que tout document s'y rapportant.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention de partenariat ainsi que tout document s'y rapportant.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

Castelnaudary, le 03 juin 2024



Le Maire,

Patrick MAUGARD

Ampliation faite le 07 JUIN 2024

Certifiée exécutoire par réception
en Préfecture le : 06 JUIN 2024

Par publication le : 07 JUIN 2024

Par délégation,
Le Directeur Général des Services

Nicolas NAYRAL



Envoyé en préfecture le 06/06/2024

Reçu en préfecture le 06/06/2024

Publié le 07 JUIN 2024

ID : 011-211100763-20240603-DB2024140-DE

